

September 2008

Les Causes de la Crise Actuelle à l'Est de la République Démocratique du Congo: Etat des Lieux

Alida Furaha Umutoni

Center for Conflict Management of the National University of Rwanda., furahaalida@gmail.com

Follow this and additional works at: <https://digitalcommons.usf.edu/jacaps>

Recommended Citation

Furaha Umutoni, Alida (2008) "Les Causes de la Crise Actuelle à l'Est de la République Démocratique du Congo: Etat des Lieux," *Journal of African Conflicts and Peace Studies*: Vol. 1: Iss. 1, 52-77.

DOI: <http://dx.doi.org/10.5038/2325-484X.1.1.4>

Available at: <https://digitalcommons.usf.edu/jacaps/vol1/iss1/6>

This Article is brought to you for free and open access by the Open Access Journals at Digital Commons @ University of South Florida. It has been accepted for inclusion in Journal of African Conflicts and Peace Studies by an authorized editor of Digital Commons @ University of South Florida. For more information, please contact digitalcommons@usf.edu.

Les Causes de la Crise Actuelle à l'Est de la République Démocratique du Congo: Etat des Lieux

Abstract

The current crisis in Eastern DRC calls for national and international commitment to be resolved. The author thinks that solution to the crisis implies responses to issues of identity, disarmament of armed groups and land related conflicts. According to the author, issues of governance and failure of peace and security institutions have to be considered as well. All those problems have to be discussed in order to reach durable solutions. Through various recommendations, the author highlights the necessity to respect Human Rights, and various agreements that have been signed and the need for all the communities in Northern Kivu to enjoy equal rights.

LES CAUSES DE LA CRISE ACTUELLE À L'EST DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO: ETAT DES LIEUX

FURAHA UMUTONI Alida

Sommaire: *L'actuelle crise à l'Est de la République Démocratique du Congo appelle un engagement National et international efficace pour être résolue. L'auteur pense que la solution à la crise requiert de trouver une issue à la question identitaire, du désarmement des groupes armés et des conflits fonciers. Les problèmes de gouvernance en République Démocratique du Congo (R.D.C.) et de la défaillance des institutions de sécurité et de maintien de la paix ne sont pas étrangers à la crise dans cette région de la R.D.C. selon l'auteur. Ces problèmes méritent, comme les questions précédentes, d'être débattus et gérés d'une manière durable. A travers différentes recommandations, l'auteur note la nécessité de respect des droits de l'homme, des différents accords et pactes signés et de la jouissance des mêmes droits par toutes les communautés du nord Kivu.*

Abstract: *The current crisis in Eastern DRC calls for national and international commitment to be resolved. The author thinks that solution to the crisis implies responses to issues of identity, disarmament of armed groups and land related conflicts. According to the author, issues of governance and failure of peace and security institutions have to be considered as well. All those problems have to be discussed in order to reach durable solutions. Through various recommendations, the author highlights the necessity to respect Human Rights, and various agreements that have been signed and the need for the all the communities in Northern Kivu to enjoy equal rights.*

Introduction

La crise actuelle à l'Est de la R.D.C. constitue une question multidimensionnelle attirant ainsi l'attention de plusieurs intervenants nationaux, régionaux et internationaux tant au niveau du politique, du social, du culturel que de l'économique. Cette question ne date ni d'aujourd'hui, ni d'hier. Toutefois, elle présente des aspects inédits. Partant de conflits engageant auparavant quelques groupements tribaux appelés « communautés ethniques¹ » jusqu'à l'éclatement d'une région toute entière, la question semble prendre une envergure qui mérite de retenir l'attention.

¹Entretien avec un membre de la société civile (qui a préféré garder l'anonymat) à Goma, février 2008.

Journal of African Conflicts and Peace Studies

Traiter de la question relative aux conflits à l'Est de la R.D.C. sous-entend dorénavant faire ressortir les causes tant proches que lointaines liées à cette crise. En terme d'analyse desdites causes, il s'agira d'interroger plusieurs sources. L'histoire de cette région est très éloquent à ce propos : on peut observer de divergences de vue entre les analystes (qu'ils soient indépendants ou liés à des institutions).

Pour mieux se fixer dans cette analyse, il suffit de considérer les démarches entreprises dans le cadre de la résolution des conflits dans cette région jusqu'ici. Plusieurs accords ont été signés avec ou sans issue, des conférences et des pourparlers ont eu lieu pour trouver une voie de sortie de la situation. Il a été impératif de traiter la question des groupes armés en vue de relever les raisons majeures de leurs luttes et leurs revendications. La mission du gouvernement à travers les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) en cette situation de crise est aussi impliquée et mérite d'être prise en considération. De plus il s'est avéré pertinent de ne pas passer sous silence le rôle de la Mission des Nations au Congo (MONUC) dans la gestion de ces conflits armés. En ce sens, il est à noter que plusieurs parties ont été sollicitées pour apporter leur pierre à l'édifice de la paix dans cette région longtemps secouée par des tyrannies inhumaines.

Les entretiens avec des personnes ressources impliquées d'une manière ou d'une autre dans cette situation ont permis de relativiser la situation. Tandis que la rencontre avec des informateurs affectés directement par cette crise a débouché sur des opinions divergentes. Cette étude vise à éclaircir les causes des conflits dans cette partie de la R.D.C. tout en proposant des pistes de sortie pour la gestion desdits conflits dont les retombées multiples touchent la vie d'un peuple, d'une région en particulier et de la région des Grands Lacs en général.

Soulignons que cet article est basé sur de recherches menées dans l'Est de la République Démocratique du Congo entre décembre 2007 et février 2008.

I. Le contexte actuel

D'une manière générale, la R.D.C. est en proie aussi bien à une situation de crise politique, de transition qu'à des conflits armés qui touche particulièrement l'Est du pays. Depuis une longue période, cette contrée a été le théâtre d'affrontements armés opposant des groupes armés revendiquant certains droits d'ordre politique et socio-économique aux forces gouvernementales avec des conséquences néfastes sur la

Journal of African Conflicts and Peace Studies

population civile. En tentant de saisir l'ampleur de cette crise, il convient de relever des questions qui sont à la base desdits conflits.

1.1. La question identitaire

Il importe de donner la définition du vocable « identitaire » avant de développer ce point. « Identitaire » veut dire ce qui concerne l'identité profonde de quelqu'un, d'un groupe². Tandis que « l'identité » est le caractère identique, fondamental de quelque chose, de quelqu'un, signalement exact, données permettant d'individualiser quelqu'un³.

Dans son ouvrage sur les deux sources de l'exclusion, Sophia MAPPA dit que l'identité peut être celle d'un groupe à la fois subordonné et sur la défensive, par exemple lorsqu'il s'agit de résister à la progression d'une puissance coloniale ou impérialiste ; celle d'un groupe subordonné, mais passant à la contre offensive, à une lutte de libération nationale par exemple ; celle d'un groupe jusqu'ici dominant, mais se vivant comme menacé, du dehors ou de dedans ; ou celle d'un groupe dominant et en phase de conquête ou d'expansion⁴.

Une identité communautaire, qu'elle soit nationale, ethnique, religieuse ou autre, peut être au cœur d'une action qui, elle-même, n'est pas du même ordre selon qu'elle correspond à une situation de subordination ou de dépendance, ou non, et selon que l'acteur vit plutôt une nécessité de se protéger face à une menace, ou est engagé dans des processus d'expansion.

Les identités religieuses, ethniques, culturelles appartiennent à l'ensemble des identités collectives dès lors qu'elles sont définies hors rapports sociaux, et qu'elles procèdent non pas d'un principe de division du corps social, d'un conflit structurel par exemple, mais d'une référence à l'unité du corps social, à une communauté d'un type ou d'un autre⁵.

L'acteur religieux, ethnique ou culturel peut en effet s'efforcer d'inscrire sa pratique dans une perspective universalisante, accepter d'autres acteurs que lui-même au sein d'une même collectivité, valoriser la démocratie, ou à l'inverse relever d'un différentialisme

² Fouquet E. (sous la dir.), *Dictionnaire Hachette encyclopédique de poche*, p 274.

³ Fouquet E. (sous la dir.), *op.cit.*, p 274.

⁴ Mappa S., *Les deux sources de l'exclusion. Economique et replis identitaires*, Karthala, Paris, 1993, p 141.

⁵ Mappa S. *op. cit.*, p 141.

Journal of African Conflicts and Peace Studies

extrême, qui peut lui-même se solder par toute sorte de conduites : Fermeture identitaire, sectarisme, violences défensives ou offensives, exemplarité, etc⁶.

Les paragraphes précédents nous donnent toutes les faces de l'identité et également toutes les voies possibles à l'émergence d'un conflit lié à l'appartenance à une identité. Compte tenu de la dimension complexe des identités de l'Est de la R.D.C. il serait hasardeux de faire correspondre ces identités à un type ou modèle précis.

Comme nous allons le montrer, la crise identitaire n'est pas une fatalité dans cette région, la crise actuelle est surtout liée à la mauvaise gestion politique des conflits.

I.1.1. La polémique Banyarwanda

a) Le découpage des frontières

La description de la frontière fut faite sans connaître les réalités sur le terrain de manière que le Rwanda ait perdu une grande partie de son territoire et de sa population⁷.

La question identitaire dans l'Est de la R.D.C. comme dans plusieurs états africains pour ne se limiter qu'à celui-ci, remonte aux temps pré-coloniaux et reste liée aux problèmes de délimitation des frontières. En effet, les frontières des Etats africains contemporains, en l'occurrence celles de la République Démocratique du Congo, ex République du Zaïre, furent fixées par la conférence de Berlin de 1885 devinrent définitives en 1910.

L'imprécision de la frontière entre le Rwanda et le Congo Belge et les différends frontaliers ont aboutit à la signature de la convention du 14 Mai 1910 qui a réuni la Belgique et l'Allemagne. La R.D.C. partage ses frontières avec plusieurs autres pays dont le Rwanda. Ainsi, de nombreux peuples distincts en l'occurrence des « Banyarwanda » furent réunis dans une même entité administrative.

En 1964, à la Conférence du Caire, les chefs d'Etat et de gouvernement s'engagèrent à respecter les frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance par

⁶ Idem.

⁷ Kalimba N.P.C., « Rwanda : Les frontières », in Byanafashe D., *Les défis de l'historiographie rwandaise*. T1 : *Les faits controversés*, UNR, 2004, p.155 et ss.

chaque Etat⁸. Depuis cette époque, il a été reconnu officiellement des groupements liés soit par une même langue, des mêmes coutumes et mœurs et étant de même type humain avec des ancêtres communs de part et d'autres des frontières.

La particularité de l'Est de la R.D.C. serait due à la présence des Congolais d'expression rwandophone qui serait à l'origine de toutes ces crises. Cette région est aussi peuplée par d'autres communautés (Hunde, Nande, Hutu, Tutsi, Kusu, Kano, Nyanga, Mbuti, Tembo,...) qui, de par l'histoire, ont vécu côte à côte avec tout ce qui peut résulter d'une cohabitation entre peuples à mentalités divergentes. Comme dit plus haut, des conflits d'ordre interne liés soit aux problèmes de partage de terres ou autres n'ont jamais manqué. Et si certains n'hésitent pas à affirmer que la situation conflictuelle actuelle repose sur la présence des Congolais d'expression rwandophone les opposant à d'autres tribus et de surcroît au gouvernement central de la République Démocratique du Congo, il y a lieu de s'interroger sur la légitimité de telles affirmations.

Un des faux pas du gouvernement dans ce domaine a été de ne pas accepter ces mêmes droits aux Rwandophones congolais allant jusqu'à leur refuser la carte d'identité pour citoyen. Les populations d'autres tribus ne pouvaient que s'en réjouir, trouvant dans cette discrimination du congolais d'expression Rwandophone, la porte ouverte à la spoliation de leurs terres.

Outre souche de congolais rwandophone se trouve être ces banyarwanda transplantés comme main d'œuvre au Congo et aux quels le colonisateur avait fait croire qu'ils devenaient congolais en leur retirant les papiers d'identité du Rwanda-Urundi. Et pour démontrer qu'ils n'avaient plus d'attaches au Rwanda, ils devaient avant leur départ du pays régler tout ce qui pouvait surgir comme différends derrière eux en vidant les dossiers relatifs au mariage (dot et autres contrats)

b) De la Transplantation des Banyarwanda

La présence des Banyarwanda au Nord Kivu est le résultat d'une coopération entre le Rwanda et le Congo pour l'exportation de la main d'œuvre provenant du Rwanda entre 1936 et 1956. Suite à une décision administrative, pour le Kivu, cette main d'œuvre devait automatiquement changer de cartes d'identité et acquérir ainsi une nouvelle nationalité. C'est ce que R. Kalisa met en évidence en disant : « les personnes

⁸ Conférence du Caire tenue du 17 au 21 juillet 1964.

Journal of African Conflicts and Peace Studies

déplacées perdaient automatiquement la carte d'identité de leur pays (le Rwanda) et acquéraient celle du pays d'accueil (Congo-Belge) »⁹.

Pour ce qui est des autres régions, telles que le Katanga, la main d'œuvre qui y fut transplantée a pu conserver sa nationalité d'origine. C'est ainsi que l'équilibre démographique fut rompu. A l'égard d'autres peuples, pour éliminer les concurrents Banyarwanda, ils furent traités d'étrangers, d'où l'élément déclencheur de conflits. Ces derniers ont refusé de se laisser traiter d'étrangers après plusieurs années passées dans ce pays; l'écart était considérable entre les premiers transplantés et leurs descendants. Ces derniers ont à maintes reprises revendiqué leur plein droit de citoyenneté en vertu des lois écrites¹⁰. Comme le dit Boniface Hakiza Rukatsi : « *les personnes originaires du Rwanda et en particulier celles qui furent transférées dans le Nord-Kivu par l'administration coloniale se considèrent comme « Zaïrois » et s'attendent à être traitées comme telles. Elles justifient leur revendication de la plénitude du droit de citoyen zaïrois surtout par le fait qu'elles ont quitté le Rwanda sans esprit de retour, et qu'en effet le pouvoir colonial leur avait fait croire qu'elles cessaient d'être des ressortissants du Rwanda-Urundi et acquerraient la qualité de Congolais (Zaïrois) »*¹¹.

La poussée des références identitaires ne doit pas masquer un phénomène à l'intérieur duquel elle est souvent inscrite, mais qui est plus complexe, car il relève d'un amalgame associant références identitaires et demandes sociales et politiques non satisfaites.

La mise à l'épreuve de l'unité de la R.D.C. ne date pas d'aujourd'hui. Elle remonte à 1961, au lendemain de son indépendance, suite à la décision de créer les nouvelles entités politiques. En effet, à la Table Ronde de Leopoldville tenue du 25 janvier au 16 février 1961, fut admis la possibilité de procéder à une nouvelle division territoriale sur une base fédérale en tenant compte de l'affinité ethnique, des besoins économiques, de la volonté d'ethnies différentes de vivre ensemble, de la langue ou de l'histoire commune et d'un nombre minimum de 300.000 habitants.

La conférence de Coquilhatville du 24 avril au 28 mai 1961 prévoit la division du pays en 19 nouvelles provinces. Une loi fixant les critères devant servir de base à la création des provinces fut promulguée le 27 avril 1962 par le président KASA VUBU.

⁹Kalisa R., « Quelques précisions sur la contestation de la nationalité Zaïroise de la tribu munyarwanda », Kinshasa, le 23/11/1980, p.1., cité par Rukatsi B., *L'intégration des immigrés au Zaïre. Le cas des personnes originaires du Rwanda*, éd. Etat et société, 2004, Kinshasa, p.170 .

¹⁰Loi n° 81-002 du 29 juin 1981 sur la nationalité Zaïroise.

¹¹Hakiza R. B., *L'intégration des immigrés au Zaïre. Le cas des personnes originaires du Rwanda*, éd. Etat et société, 2004, Kinshasa, p.170.

I.2. Présence des groupes armés

La R.D.C. vit une situation de crise de manière généralisée. Le Nord Kivu quant à lui, fait l'objet des conflits armés depuis ces dix dernières années. L'incapacité de l'Etat congolais à jouer son rôle de garant de la sécurité par le biais de son armée et son administration favorise l'émergence des groupes armés récupérant ainsi en partie les responsabilités de l'autorité publique.

Le génocide des Tutsis et le massacre de Hutu modéré au Rwanda ont entraîné l'exil des plusieurs personnes vers la R.D.C. Parmi ces personnes, il y avait des militaires des Forces Armées Rwandaise (F.A.R.) et des milices interahamwe fuyant l'avancée du Front Patriotique Rwandais (F.P.R.). Ceci va accroître les tensions ethniques dans la région du Kivu. Les violences cibleront essentiellement les groupes tutsi ou apparentés¹².

L'arrivée de plus d'un million de réfugiés venant du Rwanda et la répartition des ex-FAR et des interahamwe dans le camps de Masisi et de la plaine de la Rusizi empira la situation de la sécurité déjà précaire. Le gouvernement Zaïrois de l'époque commisa la maladresse de ne pas les désarmer et installèrent les camps dans la plaine de la Risizi à la frontière du Rwanda et de Masisi.

Cela créa une situation d'insécurité sans précédent en offrant notamment de nouvelles opportunités pour les milices locales. Les actes de violence des interahamwe étaient dirigés contre la population tutsi locale, mais aussi contre quiconque n'étant pas disposé à les soutenir, transformant la participation en tant que membre d'une milice locale existante en une condition de survie¹³.

Après la fin du génocide au Rwanda, les millions de réfugiés hutus rwandais portèrent en quelque sorte le conflit sur le territoire congolais. S'en suivirent les deux guerres de 1996 et 1998 impliquant jusqu'à huit pays africains et provoquant une déstabilisation et partition complète de l'ex-Zaïre devenu République Démocratique du Congo.

¹²LDGL, *La mise en place des institutions de la transition et logique de guerre en République Démocratique du Congo : Réflexion sur la contribution des sociétés civiles dans la résolution pacifique des conflits et la tolérance dans la région des grands lacs*, Rapport du séminaire, Bukavu 2003, p. 18.

¹³Vlassenroot K., « Violence et constitution de milices dans l'Est du Congo : Le cas des MAYI-MAYI », in Reyntjens P. et Maryse S., *L'Afrique des Grands Lacs*, p 126 et ss.

Journal of African Conflicts and Peace Studies

Le dialogue inter-congolais conclu en décembre 2002 à Sun City en Afrique du Sud n'a rien changé à la situation chaotique de l'armée nationale et au vide de l'Etat.

Dans ces conflits, on rencontre une forte présence de groupes armés qui militent chacun en vue de défendre une cause particulière. Les principaux groupes jusqu'ici recensés sont : CNDP (Congrès National pour la Défense du Peuple) un Mouvement politico-militaire, PARECO/FAP (Coalition des Patriotes résistants du Congo/ Forces Armées Populaire), les combattants MAI-MAI, UJPS (Union des Jeunes Patriotes Sacrifiés), SIMBA et les FDLR (Forces Démocratiques de Libération du Rwanda). La plupart de ces milices ont un arrière plan ethnique particulier et luttent pour l'amélioration de la position de leur communauté, mais souvent au détriment des intérêts du groupe voisin d'une autre tribu. Dans le même temps, la constitution des milices dans l'Est de la R.D.C. est une réaction aux effets de l'ordre public patrimonial existant¹⁴.

Ces différents groupes armés présents dans l'Est de la R.D.C. sont distincts les uns des autres par leurs spécificités. Les FDLR regroupent essentiellement des Hutu et des soldats des anciennes FAR et des milices Interahamwe. Elles sont basées dans l'Est de la R.D.C. Ce groupe a pris cette dénomination en 2000, après être appelé ALIR et ont pris forme dans les camps de réfugiés du Zaïre en 1994¹⁵.

La PARECO/FAP est constitué des miliciens hutus congolais opposés à la présence de Laurent Nkunda dans la région du Kivu. La PARECO/FAP affirme qu'il est né en réponse aux arrestations arbitraires, tueries, viols, pillages et autres exactions commis par les éléments dits mixés issus de l'opération de mixage entre l'armée gouvernementale et les soldats fidèles à Laurent Nkunda décrétée après une médiation entre les deux parties facilitée par le Rwanda. Mais pour beaucoup d'observateurs, la PARECO/FAP est une version congolaise des ex-FAR/Interahamwe parce que farouchement opposée à la présence des Tutsi dans les deux provinces du Kivu. L'objectif inavoué de ce groupe est de chasser les Tutsi de Masisi et de Rutshuru et d'occuper leurs terres¹⁶.

Les combattants MAI-MAI sont subdivisés en plusieurs groupes. On distingue ainsi les Mai-Mai Mongols, les Mai-Mai de Fizi, les Mai-Mai Zabulon, les Mai-Mai Vurondo et les Mai-Mai Rwenzori. Une brève présentation sera faite sur les Mai-Mai Mongols localisés

¹⁴ Vlassenroot K., *op.cit.*, p118.

¹⁵ <http://fr.wikipedia.org/wiki/FDLR> (Consulté le 04 mars 2008).

¹⁶ <http://fr.allafrica.com.stories/html> (consulté le 04 mars 2008).

Journal of African Conflicts and Peace Studies

dans la province du Nord-Kivu. Les MAI-MAI Mongols se subdivisent en trois sous groupes : les Mai-Mai Kifuafula, les Mai-Mai Kasidiens et les Mai-Mai Mongols.

Ces trois groupes constitués des combattants hutu congolais obéissant tous au commandement du Général Major PADIRI BULENDA, actuel Commandant de la 6ème Région Militaire basée à LUBUMBASHI, qui coordonnait toutes les forces Mai-Mai de l'Est de la RDC avant la réunification du Pays. L'appellation Mai-Mai Mongols n'a rien à faire avec la Mongolie.

Trois points résumant les objectifs des Mai-Mai Mongols : sauvegarder l'intégrité du territoire national, protéger la population civile et ses biens et combattre les anti-valeurs et les perturbations de l'ordre public. Les Mai-Mai Mongols posent le problème de leur réintégration effective au sein des institutions de la RDC en général et de la Province du Nord-Kivu en particulier.

Pour ce faire, ils préconisent l'intégration effective de tous les groupes armés congolais notamment par la reconnaissance de leurs grades militaires et l'intégration de leurs cadres politiques à la gestion des Entités Administratives Décentralisées, des services publics de l'Etat, des Entreprises Publiques et des Services de sécurité¹⁷. Malgré des objectifs compréhensifs, n'empêche que ce groupe reste classé parmi les autres groupes armés qui commettent des violations des droits contre la population civile.

Tous ces groupes sont impliqués dans la crise à laquelle on assiste dans cette région. Parmi ces groupes armés, une attention particulière est portée sur le mouvement politico-militaire CNDP composé en majorité des Banyarwanda. Ce mouvement, dissident de la coalition AFDL de l'époque de la lutte contre le régime de Mobutu, est né de l'idée de protéger des familles des Banyarwanda qui se sentaient dès lors menacés par la présence et les exactions commises par des éléments des FDRL, du silence ou de l'indifférence du gouvernement congolais actuel.

Le CNDP a été fondée sur le projet d'empêcher l'exclusion des tutsi de la vie politique nationale, d'assurer la sécurité des soldats tutsi dans l'armée nationale, d'éliminer la présence des FDLR au Congo et d'assurer le retour des réfugiés congolais se trouvant actuellement au Rwanda et au Burundi.

¹⁷*Idem*

Journal of African Conflicts and Peace Studies

Le principal groupe armé au sein de la R.D.C., le CNDP a recouru aux armes pour revendiquer entre autres : son appartenance identitaire congolaise à part entière, son droit d'accès et d'exercice du pouvoir dans le développement socio-politique et économique du pays et de la région.

Etant donné que leurs revendications n'étaient pas prises en considération par le gouvernement en place et après des tentatives de dialogue avec le gouvernement vouées à l'échec, le CNDP a été forcé de choisir la voie des armes pour faire valoir les droits de la communauté à laquelle ce mouvement est lié et garantir ainsi la protection de la population massacrée par le gouvernement contre lequel la MONUC s'est montrée inefficace¹⁸. « Aussi longtemps que nos revendications ne seront pas prises en considération en ce qui concerne le brassage et l'acte d'engagement signé au terme de la conférence pour la paix, la sécurité et le développement pour les provinces du nord et sud kivu, proclame-t-il. »

Les mouvements rebelles rwandais extrémistes, eux aussi réfugiés en R.D.C. après le génocide, constituent de moins en moins une menace pour le Rwanda mais continuent à contrôler des portions significatives du territoire du Kivu à l'Est de la R.D.C. Ces groupes armés sont composés de présumés acteurs du génocide des Tutsi et Hutu modérés au Rwanda en 1994. Hormis cette question de défense du CNDP contre les éléments des FDLR et de ses soi-disant alliés, il s'avérait que ces derniers seraient soutenus et armés par le Gouvernement en place ou d'autres forces étrangères en vue de déstabiliser la région sous la carapace d'un conflit éthique transplanté du Rwanda en la R.D.C. à en croire les opinions publiques¹⁹.

De ce fait, il est quasi difficile d'envisager l'unité de la région si chaque groupe armé se forme pour protéger les droits de sa communauté contre les menaces d'une autre communauté avoisinante. Cela ne démontre pas seulement la faiblesse ou la mauvaise foi des FARDC dans leur mission d'unir et de pacifier militairement la région, mais aussi le manque de volonté politique de la part du gouvernement congolais. En effet, les FARDC, en tant que l'armée gouvernementale reconnue, ont pour mission de protéger l'intégrité territoriale et la sécurité des personnes et de leurs biens.

¹⁸ Entretien avec un membre de la CNDP (qui a préféré garder l'anonymat) à Goma, février 2008.

¹⁹ Entretien avec un membre de la CNDP (qui a préféré gardé l'anonymat) et de la société civile à Goma, février 2008.

Journal of African Conflicts and Peace Studies

1.2.1. Des retombées du conflit armé

1° Les retombées d'ordre social et économique

La crise actuelle en R.D.C. a causé le déplacement de populations entières ainsi que la violation massive des droits humains.

Dans le communiqué de presse d'OXFAM Internationale du 13 Décembre 2007, on peut lire que depuis un an, on compte 425 000 civils nouvellement déplacés dans la province du Nord Kivu. Aux combats incessants dans la région Est du pays, sont venus s'ajouter de nombreux cas de malnutrition, maladies, viols et décès – un an à peine après le tournant historique des élections démocratiques, considérées comme le premier pas concret vers la résolution du conflit.

Dans l'ensemble de la région, les acteurs des conflits seraient responsables de très graves violations des droits humains. Des millions de personnes ont perdu la vie dans le conflit le plus meurtrier depuis la deuxième Guerre mondiale, peut-on lire dans le communiqué de presse cité précédemment.

Malgré les incertitudes qui pèsent sur le processus post-transition congolais et les tensions sociales toujours vives à l'Est du Congo, la région prend lentement mais, pas sûrement le chemin d'une certaine normalisation comme quoi elle semble s'habituer à vivre avec le mal.

Cependant tant qu'il n'y aura pas des solutions politiques quant aux questions structurelles à l'origine des conflits et cela dans l'esprit d'un Etat réellement démocratique, les conflits resteront latents en attendant le premier agitateur qui mettra le feu à la paille pour ressurgir.

Pour que la région soit définitivement pacifiée et les populations vivent en harmonie comme par le passé, il faudrait un Etat fort non corrompu ayant à sa tête un Leader rassurant toute les composantes de la nation congolaise. Il faudra que chaque citoyen se sente égale à son compatriote, partageant les richesses du pays pour réduire extrême pauvreté qui mine les populations d'une région aussi riche qu'est le Kivu. Il faudra aussi en finir avec l'impunité dans ce pays. Il est aussi à souhaiter que le même Etat se soucie du bien être de son armée pour sa formation surtout morale et son traitement.

La peur ou la réalité de l'exclusion, conduit à souhaiter des mesures avant tout économiques et sociales qui permettent de retrouver ou de maintenir une capacité à

Journal of African Conflicts and Peace Studies

participer à la vie moderne, et en particulier à accéder à la consommation de masse, qui se déploie de façon encore limitée, mais spectaculaire.

Les défis de développement auxquels la région doit faire face sont immenses. Survenant après des décennies de dégradation des situations politiques et socio-économiques, les conflits des dix dernières années ont eut un effet destructeur sur tous les aspects des activités humaines et sociales de la région concernée en particulier et des pays des Grands Lacs en général. La vie de près de 100 millions de personnes a été bouleversée. Les économies se sont effondrées et criminalisées, les infrastructures et appareils de production se sont profondément dégradés et enfin la société dans son ensemble est en voie de déqualification²⁰. Le revenu annuel par habitant est de 100 dollars américain, les ménages dépensent neuf dixième de leurs revenus pour la nourriture, 2/3 des enfants de 6 à 17 ans non scolarisés, une inflation qui atteignait le 82% en 1993,...²¹.

2° Les retombées d'ordre socio-politique

La mise en place du gouvernement de transition en juin 2003 et l'organisation des élections en 2006 devaient donner quelque espoir, mais l'avenir reste bien incertain, tant les facteurs d'instabilité restent nombreux. La situation conflictuelle s'est plutôt péjorée.

Il était légitime de penser qu'au lendemain des élections, la R.D.C. deviendrait un état paisible où la population dans son ensemble participerait à la gestion politique et sociale avec une rupture nette permise par la transition. Les autorités qui ont la légitimité du vote populaire n'osent pas prendre des mesures adéquates pour mettre fin à la situation conflictuelle qui caractérise le pays et plus particulièrement le Nord Kivu.

Dans la publication de Pole Institute intitulée « *République démocratique du Congo : fin de la récréation ou début de la récréation d'un Etat ?* cette situation de crise est mise en évidence. Dans son discours d'investiture, le Président de le R.D.C. a décrété la fin de la récréation. Depuis son discours, la mise en pratique se fait toujours attendre. Pour les congolais, la fin de la récréation devrait correspondre en premier lieu, à un gouvernement qui travaille avec une vision claire du présent et de l'avenir des habitants de ce pays. Un président qui s'emploie à mettre fin ensuite à la gestion chaotique des richesses, à faire participer et bénéficier la population congolaise à la redistribution

²⁰ www.sdc.ddc.org.rw (consulté le 28 décembre 2007)

²¹ LDGL, *op.cit.* p.17.

équitable des ressources. Un président qui s'engage enfin à œuvrer pour les valeurs d'inclusion, de solidarité et de cohésion d'une communauté congolaise dans toute sa diversité, en vue de permettre à tous les Congolais d'apporter leur contribution à l'édification du pays²².

L'établissement d'une gouvernance démocratique fondée sur un état de droit est essentiel pour assurer un retour durable de la stabilité et de la paix dans la région. Cela passe par la réussite ou la consolidation des transitions politiques en cours ou achevées et le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national. Cela passe aussi par la mise en place de gouvernements légitimes locaux suite à l'organisation d'élections équitables et transparentes et par la réhabilitation des systèmes judiciaires. Il s'agit également de favoriser l'émergence d'une culture démocratique et une utilisation équitable et appropriée des ressources au service de la lutte contre la pauvreté.

Le travail sur le passé est également indispensable pour construire l'avenir. Cela implique de lutter contre l'impunité des crimes commis dans les pays de la région et contre les discriminations et les violences faites aux plus vulnérables et notamment aux femmes et aux enfants. Il s'agit aussi de promouvoir les processus de réconciliation nationale et régionale et la mise en place de mécanismes de prévention et de résolution des conflits.

Une réhabilitation des systèmes d'éducation, de santé et des systèmes de production agricole est également indispensable, ainsi que la redéfinition des modes d'accès à la terre, le développement d'alternatives à l'emploi agricole et le renforcement des capacités professionnelles. Il est facile de voir la montée des conflits identitaires dans un système politique totalement impuissant à trouver des remèdes aux insatisfactions et demandes sociales de la population d'un immense état tel que la R.D.C.

I.3. Problèmes fonciers

Depuis la période coloniale, certaines communautés de l'Est du Congo se sont retrouvées dans une position marginale parce que l'accès à la terre était refusé à tous ceux qui n'appartenaient pas à un groupe ethnique particulier ou ne respectaient pas l'autorité d'un Mwami. Ceux qu'on appelle les *Baginzi*, à savoir les paysans sans terre, devinrent un réservoir de résistance ouverte à la fois contre le nouvel ordre et l'ancien.

²² Sematumba O., « République Démocratique du Congo : Fin de la récréation ou début de la re-création d'un Etat ? » in Regards croisés n°18, Pole Institute, 2007, Goma, p 5et ss.

Journal of African Conflicts and Peace Studies

Un des exemples les plus frappants de rébellion contre l'expropriation de la terre a été la révolte de « Binji-Binji » chez les Bashi. Les Bashi furent chassés de leurs pâturages ou devinrent victimes du travail obligatoire²³.

Dans le Nord Kivu, une vague de violence inter-ethnique a déferlé pour la première fois en 1993. Plusieurs éléments ont contribué à créer un contexte d'intensification de la tension ethnique. En premier lieu, des fermiers hutu pauvres du Masisi avaient perdu leurs terres parce que les chefs coutumiers l'avaient vendue à des capitalistes ruraux d'origine Banyarwanda. Ces fermiers partirent s'installer au Walikale, où ils espéraient retrouver accès à la terre sous le contrôle des chefs Nyanga locaux. Redoutant une influence grandissante de ces Hutu-Banyarwanda nouvellement arrivés, la population locale ainsi que ses chefs protestèrent contre leur présence et apportèrent leur appui à la constitution de milices. A partir de l'annonce du processus de démocratisation en avril 1990, une coalition des politiciens Nande et Hunde locaux, qui craignaient de perdre le pouvoir si les Banyarwanda étaient enregistrés en tant que nationaux Zaïrois et allaient donc participer aux élections à venir, ont entamé une campagne d'exclusion pour empêcher la participation politique de ces Banyarwanda. Enfin, comme en réponse à l'attitude des élites autochtones, l'association locale Hutu-Banyarwanda nommée MAGRIVI (Mutuelle Agricole de Virunga), située dans la région du Rutshuru, encouragea ses membres à refuser de payer le tribut aux chefs autochtones et à ne plus reconnaître leur autorité²⁴.

Parmi les causes des conflits en R.D.C., les problèmes fonciers ont été pointés du doigt par certaines personnes interviewées et certains rapports.

Les conflits dans le Nord Kivu, tout comme ailleurs dans l'Est de la R.D.C., sont souvent liés au contrôle de la terre, en partie parce que la terre a de la valeur dans cette région très peuplée, et en partie parce que la terre a été conventionnellement identifiée à un groupe ethnique particulier et à l'autorité de son chef. Sous le RCD, des habitants riches et puissants, ainsi que des Rwandais bien placés se sont appropriés de larges étendues de terre, en particulier au Masisi. Une grande partie de ces terres avait été auparavant possédée ou au moins contrôlée par l'Etat. Du fait que des nouveaux chefs terriens étaient tutsi, les hostilités ethniques se sont confondues avec les intérêts matériels locaux²⁵.

²³Vlassnroot K., *op.cit.*, p 119.

²⁴ Ibidem, p 127.

²⁵ Human Rights watch, Nouvelle crise au Nord Kivu, Volume 19, n° 17 (A), octobre 2007, p76.

Journal of African Conflicts and Peace Studies

Les autochtones considèrent que les terres traditionnelles leur ont été confisquées par les colons d'abord, par les éleveurs tutsi ensuite, et ils ne reconnaissent pas la légalité des actes de vente délivrés par l'administration corrompue de l'époque²⁶.

Se référant au rapport du séminaire organisé à Bukavu en novembre 2003 par la L.D.G.L., l'on peut affirmer que les conflits fonciers dans cette région ne sont pas récents. A l'approche des élections, entre 1991 et 1999, le Nord Kivu fut le théâtre d'affrontements meurtriers entre Hunde, Nyanga, Tembo et divers groupes Banyarwanda sur fond de conflit foncier qui a fait 10.000 à 14.000 morts et plus de 200.000 blessés²⁷.

Les opinions restent divergentes en ce qui concerne les conflits fonciers. D'après le propos recueilli lors d'une interview, le conflit foncier ne constitue pas l'une des causes majeures de la crise. A la difficulté de garantir la cohésion sociale dans le Nord Kivu, les autorités recourent au mythe du bouc émissaire. La situation actuelle au Congo est bien catastrophique. Il manque pour ce pays continent un vrai leader, un décideur qui a le souci de l'avenir de ce pays. La présence des groupes armés est le fruit d'un manque de responsabilité depuis la gouvernance du Président Mobutu jusqu'aujourd'hui. La cause majeure et récente qui s'est ajoutée au mal existant pour embraser tout le Kivu est le génocide au Rwanda en 1994 qui a occasionné la fuite des Ex FAR armés dans la R.D.C. Ces ex FAR ont joué un rôle important auprès des politiciens congolais, à tel point qu'il est quasiment impossible dans l'immédiat que le Congo puisse remettre en cause la présence des ex F.A.R. et interahamwe. Le problème foncier pointé comme source des conflits n'est qu'un prétexte pour un pays immense et très riche²⁸.

1.4. Problèmes de gouvernance

La situation de crise en R.D.C. est imputable à la délinquance ou à l'absence de l'Etat selon un entretien effectué auprès du gouvernorat de la province du Nord Kivu. La personne ressource du gouvernorat interrogée a affirmé que l'Etat congolais a besoin d'un leadership qui ait une vision et possède un minimum de culture démocratique. Même s'il y a eu des élections, les autorités et la population congolaises ne peuvent

²⁶ Otemikongo Mandefu, « La gestion des réfugiés comme impératif de résolution et de gestion des conflits en R.D.C. » in Bernard Labama Lokwa, *La prévention des crises et l'instauration d'une paix durable en R.D.C.*, Kinshasa 2002, p 109.

²⁷ LDGL, op.cit., p.18.

²⁸ Entretien avec une propriétaire foncière (qui a préféré garder l'anonymat) à Gisenyi et Goma, février 2008.

Journal of African Conflicts and Peace Studies

admettre avoir intégré des valeurs modernes aussi longtemps que la dimension ethnique aura une place pour se faire une place dans la politique.

Comme le dit si bien Eugène NINDORERA : « Les politiciens recourent à l'instrumentalisation des points communs et, ou des différences liées à l'identité à des fins politiciennes en vue d'assouvir leurs ambitions et satisfaire leurs intérêts personnels ou sectaristes. Lorsque l'on sait que dans ce pays caractérisé par une disette endémique, la politique est un sésame indispensable pour accéder aux richesses économiques, l'on comprend pourquoi la donne ethnique continue à avoir une importance démesurée, même dans les processus éminemment modernes, tels que les élections²⁹. »

Un membre de l'Eglise catholique et un responsable d'une association pour le bien être du peuple se sont exprimés en des termes semblables sur la question de la gouvernance au Congo. Ils estiment que pour les gouvernants de la R.D.C., être au pouvoir correspond à l'accès à l'économie en termes de richesse et le moyen pour y arriver importe peu. La qualité des hommes au pouvoir laisse à désirer car ces hommes constituent en eux-mêmes des problèmes face à la population. Dans d'autres Etats, ces hommes apaisent la population sur les problèmes qui les travaillent. Il y a un problème de gestion du militaire avec pour conséquence la multiplication des milices et la prolifération illégale des armes légères et de petit calibre. Les politiciens de la R.D.C. ont un grave problème de mémoire car ils ignorent l'histoire du pays et des chefs d'Etats qui ont gouverné ce pays jusqu'à leur fin, ils n'en tirent aucune leçon. La population a besoin d'être formée aux valeurs démocratiques et d'en jouir en toute effectivité. Il est regrettable de constater que pendant les élections la population a procédé au recyclage des anciens politiciens qui n'ont su rien faire pour ce pays³⁰.

La sécurité dans la province du Nord Kivu requiert les efforts de tous : Individus et communautés ethniques. Elle requiert également une gouvernance plus responsable dans laquelle tout le monde se reconnaît, au niveau national, sans quoi les efforts locaux seraient annihilés par des forces centripètes qui agissent avec une consternante facilité à partir de la capitale. La sécurité est un défi de tous les jours et pour tout le monde³¹.

²⁹ Nindorera E., L'ethnisation du politique : Phénomène rétrograde ou solution originale, in Regards croisés n°16, 2006 ; p.88.

³⁰ Entretien avec un membre du clergé et un membre de la société civile à Goma, février 2008.

³¹ « La sécurité, base du développement durable au nord Kivu : Quelles stratégies mettre en place? », in Fissures n°007, Pole Institute, avril 2007, Goma, p 4.

Journal of African Conflicts and Peace Studies

II. Les institutions de la sécurité et du maintien de la paix

II.1. La MONUC

La MONUC est la plus grande opération onusienne de maintien de la paix actuellement déployée, avec plus de 18 000 casques bleus. La R.D.C. est un des plus vastes pays africains, équivalent à la superficie de l'Europe de l'Ouest. Ce qui donne un effectif moyen d'un casque bleu pour 140 kilomètres carrés.

La R.D.C. a connu la guerre de 1998 à 2003 mais l'insécurité perdure depuis à l'Est du pays. On estime à 4 millions le nombre de civils morts suite à ce conflit, la majorité d'entre eux ayant succombé à la suite de maladies bénignes qui n'ont pu être soignées du fait de la dégradation des services de santé dans les zones de conflit.

Actuellement, les responsabilités des FARDC sont récupérées par les groupes armés et la MONUC qui tentent de sécuriser la population. Pour répondre à cette faiblesse de la part des FARDC, il importe de les doter des moyens adéquats pour l'accomplissement en tout temps et en tout lieu de leur mission de défense de l'intégrité du territoire et la sécurisation de la population.

La MONUC s'inscrit dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde. Ces missions sont aujourd'hui « plus complexes et plus multidisciplinaires qu'auparavant. Elles couvrent en réalité des activités aussi diverses que la vérification du retrait des forces, la démobilisation, le désarmement, la réintégration des ex-combattants, la protection des droits de l'homme, l'organisation des élections, la fourniture d'assistance humanitaire aux populations en détresse et l'établissement des conditions pour le développement durable »³².

Pour ce qui concerne la crise dans l'Est de la R.D.C., la mission de la MONUC est celle de contrôler l'application effective des différents accords signés entre les parties en conflit et le gouvernement d'une part (Accord de Sun City, Afrique du Sud) et d'autre part l'accord de Pretoria entre les présidents Kabila et Kagame³³. Parallèlement à ces accords, un communiqué conjoint du gouvernement de la R.D.C. et du Gouvernement

³² Guerry B., « La MONUC sous le mandat 7, » in MONUC Magazine, n° 8, 2003, p.8

³³ Accord de Sun City, Afrique du Sud, signé entre le Gouvernement de la R.D.C. et le Mouvement Rebelle du M.L.C. de Jean Pierre Bemba et l'accord de Pretoria, Afrique du Sud, signé en date du 30 juillet 2002 entre les Présidents Kabila et Kagame.

Journal of African Conflicts and Peace Studies

du Rwanda, a été signé à Nairobi en date du 9 novembre 2007 préconisant une approche commune pour mettre fin à la menace pour la paix et la stabilité des deux pays et de la Région des Grands Lacs.

Un soutien fort et continu de la communauté internationale demeure nécessaire. Sans un tel soutien, les quelques progrès réalisés ces dernières années risquent d'être anéantis, entraînant de nouveaux conflits meurtriers.

Le mois de décembre 2007 était crucial pour les civils de la province Est de la RDC, en raison de deux échéances décisives : le renouvellement, par le Conseil de Sécurité, de la mission des Nations unies pour le maintien de la paix dans le pays; et le lancement du Plan d'Action humanitaire 2008 de l'ONU (le 11 décembre). L'augmentation de l'aide humanitaire en RDC avait été saluée en 2007, bien que les montants annoncés ne représentaient que 64% de la somme nécessaire. Le plan d'action 2008 répondra à des besoins humanitaires colossaux à travers le pays, et les bailleurs de fonds devront être à la hauteur du défi qui leur est lancé afin de répondre à ces besoins.

Le mandat de la MONUC a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2008. Cependant, s'agissant de la mission de maintien de la paix la plus coûteuse des Nations unies (budget annuel : 1 milliard de dollars), il est indispensable de garantir un financement équivalent à son mandat actuel. Les Etats Unis, le Japon, l'Allemagne et la Chine font partie des bailleurs de fonds les plus importants. Par ailleurs, les casques bleus originaires de plusieurs pays – dont le Bangladesh, l'Inde, l'Uruguay et l'Afrique du Sud – nécessitent d'être mieux formés, mieux préparés, et de façon plus systématique. Ils ont également besoin d'améliorer leur communication avec les populations locales, en vue de renforcer leurs capacités à protéger les populations civiles des conflits et de la violence – en particulier les femmes, victimes de viols systématiques et à grande échelle³⁴.

Il est également urgent que la communauté internationale, dont les bailleurs de fonds et la MONUC, continue de soutenir une réforme urgente de la sécurité en R.D.C. Sans cela, le gouvernement sera dans l'incapacité de garantir la sécurité de ses citoyens sur le long terme dans des zones comme le Nord-Kivu, actuellement déchiré par la guerre.

³⁴Communiqué de presse Oxfam, République Démocratique du Congo : les bailleurs de fonds et le conseil de sécurité des Nations unies doivent agir pour remédier à la situation humanitaire catastrophique dans l'Est du pays, Alerte Oxfam international, 13 décembre 2007, in www.oxfam.org/fr/programs/emergencies/drc

Journal of African Conflicts and Peace Studies

« Au cours de la dernière décennie, il y a eu plus de 4 millions de morts, victimes de guerres cruelles dans ce pays. Aujourd'hui, plus de 1,3 millions de personnes déplacées ne peuvent toujours pas rentrer chez elles », a déclaré Greg Puley, responsable du bureau Oxfam International à New York dans le communiqué de presse d'Oxfam de décembre 2007.

A entendre diverses parties concernées dans cette crise à propos de la présence de la MONUC dans cette région de la R.D.C., il est à croire que la MONUC ne se soucie que de son propre positionnement et de son financement pour la survie de son personnel affecté à la mission. C'est en particulier le point de vue d'un intervenant, qui est allé un peu plus loin en confirmant qu'il aurait entendu de la bouche des agents de la MONUC des propos du genre : « No Nkunda, No Job ». Ceci pour justifier que la pérennisation de la crise profite pour la MONUC et point n'est raison de voir le conflit armé tendre à sa fin³⁵.

Les casques bleus n'ont-ils pas été cités plus d'une fois dans diverses infractions (viols, commerces de pierres précieuses, vente d'armes et de munitions, jusqu'à la drogue ? Ils ne sont là selon une certaine opinion que pour faire durer autant que possible cet état conflictuel pour leur « long congé payé. » Et pour lire de rapport de « bonnes intentions » sur les ondes des radios. Tout récemment n'ont-ils pas aidé les EX-FAR et Interahamwe que la coalition des armées Rwando-Congolaises avaient groupés pour rapatriement à disparaître dans la nature ? Comment faire la paix quand bien armée et disposant d'autres moyens, ils n'aident pas à traquer ceux qui la troublent ? Il est donc vrai pour eux « NO NKUNDA NO JOB »

II.2. Les FARDC et la PNC

Le rôle de sécurisation des espaces de la province revient essentiellement aux FARDC et à la PNC (Police Nationale Congolaise). Le recrutement ne se fait pas selon des critères d'efficacité. Ce sont les éléments les plus « difficiles » qui se font enrôlés dans ces services. La police est composée des éléments ex-FAZ, ex-miliciens et ex-civils, tous rassemblés sans qu'une sérieuse formation idéologique et professionnelle ne leur soit dispensée, lit on dans la revue fissures n°007 d'avril 2007.

³⁵ Entretien avec un agent de la sécurité nationale à Goma, février 2008.

Journal of African Conflicts and Peace Studies

De même, l'armée est un mélange des ressortissants des armées des ex-composantes et entités passées ou non par le brassage. Le brassage, pensé comme voie autorisée pour la formation d'une armée intégrée, n'a malheureusement pas donné les résultats attendus. Les conditions dans les centres de brassage sont indignes : ration insuffisante, conditions sanitaires très mauvaises, promiscuité, etc. Tous ces maux détruisent les militaires plus qu'ils n'édifient leur personnalité. Plutôt que de continuer à exalter le brassage, il est impérieux de mettre en place un vrai système de formation de l'armée congolaise³⁶.

L'ex représentant spécial de l'UE (Union Européenne) dans la région des grands lacs, Aldo Ajello, ne reconnaît-il pas l'inefficacité du brassage ? « Le brassage, c'était une gentille opération dont le but était de réunir différentes factions afin d'éviter qu'elles ne se tirent dessus. Mais, nous n'avons pas encore formé des brigades réellement intégrées, déclare-t-il à Jeune Afrique³⁷.

Dans un contexte de flottement au niveau des commandements militaires, les FDLR et autres groupes armés étrangers constituent un véritable fonds de commerce pour certains officiers de l'armée régulière qui prétextent les opérations de traque pour s'enrichir³⁸.

Les FDLR occupent d'importants espaces du territoire, au point qu'en certains endroits, ils font office d'administration civile et militaire, des populations entières se trouvent, du coup prise en otage.

Les FARDC, parfois en collaboration avec la MONUC ont initié des attaques, dont les résultats ont été d'éparpiller leurs adversaires, avant de les voir revenir mieux organisés³⁹. L'impact des attaques sur la population civile se solde par le déplacement massif des paysans, des décès, des violations des droits de l'homme sans qu'aucune mesure d'encadrement n'ait été envisagée par l'autorité politique.

III. Voies de sortie de la crise

³⁶ Fissures n° 007, op.cit., p 7.

³⁷ Jeune Afrique n° 2410 du 18 au 24 mars 2007, p.91

³⁸ Fissures n°007, Idem, p. 9

³⁹ Ibidem, p.10

Journal of African Conflicts and Peace Studies

L'issue d'une crise peut être négociée et s'inscrire dans une démarche où la raison trouve sa place. La situation de la Tchécoslovaquie lors de la fragmentation de la Bohême et de la Slovaquie demeure un exemple pour les autres Etats. Cette dissociation s'est opérée selon un processus pacifique et contrôlé, et où il serait difficile de parler de choc frontal des identités. Cet exemple donne l'intérêt d'un bon règlement des conflits.

Tout conflit anodin soit-il, peut-être vite récupéré par des opportunistes de tous bords, surtout dans un contexte de balkanisation du pays et de la province orientale. Des valeurs dites tribales sont défendues au prix du sang ; des politiciens en mal de position se disputent les postes avec les nécessiteux en quête d'emploi, des intellectuels vont à la découverte de leur leadership, la vocation d'inconditionnels tribalistes est cultivée⁴⁰.

Les démarches entamées pour la gestion de la crise dans l'Est du Congo sont jusqu'à ce jour restées en théorie. Ces démarches peuvent être illustrées par :

- L'accord de Sun City, Afrique du Sud : entre le gouvernement de la R.D.C. et le mouvement rebelle du MLC (Mouvement de Libération du Congo) de Jean Pierre BEMBA ;
- L'accord de Prétoria : entre les présidents KABILA et KAGAME en vue de régler les différends entre les deux pays, signé le 30 juillet 2002 ;
- Les principes de relation de bon voisinage et de coopération entre la R.D.C., le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda du 25 septembre 2003 ;
- Le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs du 15 décembre 2006 ;
- Les Différents engagements pris dans le cadre de la commission Tripartite plus, en particulier à Lubumbashi le 8 juin 2007 et à Kampala le 17 septembre 2007 pour éliminer la menace des groupes armés illégaux par des moyens pacifiques ou militaires ;
- Le Communiqué conjoint de gouvernement de la R.D.C. et du gouvernement du Rwanda sur une approche commune pour mettre fin à la menace pour la paix et la stabilité des deux pays et de la Région des grands lacs, signé à Nairobi le 9 novembre 2007.

⁴⁰ Bokanga A., « Coexistence pacifique intercommunautaire comme solution à la crise actuelle en R.D.C. », in *Prévention des crises et l'instauration d'une paix durable en R.D.C.*, Publication de l'Institut pour la Démocratie et le Leadership politiques, 2002, p 44.

Journal of African Conflicts and Peace Studies

Pour rendre effectives ces démarches, les Etats signataires doivent en respecter le contenu et les mettre en pratique en vue de sortir de la crise. Il peut être également envisager un changement de mode existant de gestion territoriale par une gestion en entité autonome à laquelle on confère des responsabilités d'Etat.

Nous pouvons conclure ce point en disant que les voies de sortie de la crise au Nord Kivu doit passer premièrement, par la coexistence intercommunautaire en R.D.C. qui se traduit par le dialogue, la tolérance, le partage et la solidarité. Ensuite par une meilleure identification et qualification de la crise avec l'implication de la société civile en vue de trouver une solution durable aux litiges non réglés dans le passé. Enfin, par une gestion des réfugiés comme impératif de gestion et de résolution des conflits en R.D.C.

Conclusion

La fragilisation continue de la position de la R.D.C. en Afrique centrale est à la fois le résultat d'un long processus et le signe d'un manque de volonté politique à tous les niveaux de la société nationale et internationale pour asseoir la démocratie⁴¹.

La R.D.C. est confrontée à un défi de taille : celui de construire des stratégies efficaces et réalistes en vue d'arrêter la spirale de conflits armés et des crises politiques qui ont atteint son paroxysme avec la multiplication des milices, d'une manière particulière, dans l'Est de la RDC. La reconnaissance des mêmes droits à toutes les communautés du nord Kivu constitue une des réponses incontournables aux conflits. Mais de quels droits s'agit-il dans le contexte particulier du Nord Kivu ? Il s'agit du droit d'accès et du droit à l'exercice du pouvoir par tous sans discrimination. Nous n'en citerons que deux, pas parce qu'ils sont les plus fondamentaux, mais tout simplement parce qu'ils constituent les revendications des différentes ethnies en conflits. Cependant, la jouissance effective de ces droits passe par la garantie d'une sécurité pour tous.

En outre, nous pensons qu'il est important que les décideurs Africains puissent apprendre à respecter la parole donnée à travers les signatures des différents accords. Il importe également que la R.D.C. avec la coopération des autres Etats de la Région des Grands Lacs pour le retour des réfugiés et leur réinstallation, dans la mesure du

⁴¹ Bucyalimwe S., « Le Nord-Kivu au cœur de la crise congolaise », in Reyntjens P. et Maryse S., *L'Afrique des Grands Lacs*, Annuaire 2001-2002, p 155 et ss.

Journal of African Conflicts and Peace Studies

possible, sur leurs terres pour ceux qui les avaient et une acquisition légale pour ceux qui ne les avaient pas. Ce retour doit être accompagné par une assistance matérielle.

Ces droits doivent surtout ouvrir des voies pour promouvoir le respect et le dialogue entre les gouvernants, les gouvernés et les milices, d'une part et d'autre part entre ceux-ci et tout autre état intéressé par principe de la solidarité internationale.

Depuis déjà plusieurs décennies, les pays dits démocratiques s'engagent de plus en plus vers le respect des droits de l'homme.

De ce fait, plusieurs conventions internationales illustrent cet engagement sur la scène internationale. Déjà en 1948, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme dispose en son article 3 « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne »

Par la suite un certain nombre de conventions ont été adoptées et nous pouvons citer les plus importantes :

- ✓ La déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ;
- ✓ La convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 09 décembre 1948 ;
- ✓ La convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité du 26 novembre 1968 ;
- ✓ Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 ;
- ✓ Le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort du 15 décembre 1989.
- ✓ La Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant 20 novembre 1989, le Protocole n° 6 et 13 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances du 3 mai 2002 ;
- ✓ Le protocole à la convention interaméricaine traitant de l'abolition de la peine de mort.

La réalité des récentes élections a énormément influencé la position de ceux qui préconisent le vote sur base d'une appartenance ethnique. Une personne interviewée à Goma au courant du mois de février 2008 a qualifié les élections de 2006 « d'émotionnelles » car les Congolais ont voté sans réfléchir. La preuve, c'est la politique du chaos qui est devenu le fil conducteur du pays.

Journal of African Conflicts and Peace Studies

La question récurrente qui peut être soulevée est la suivante : Comment peut-on envisager une paix, une sécurité et un développement économique issus du simple fait de la signature d'un acte d'engagement au terme de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans les deux Kivu en janvier 2008? Les signataires n'en étant pas les vrais responsables/décideurs. L'acte n'a pas de force contraignante en cas de non respect par les signataires.

Un informateur a qualifié la Conférence de Goma de janvier 2008 d'un cadre serein pour négocier du cessez le feu. Il estime le fait que du côté du gouvernement congolais, le Président KABILA et du côté des groupes armés, NKUNDA Laurent n'aient pas signé l'acte d'engagement démontre la faiblesse de l'acte en soi.

Il ressort de ce qui précède les recommandations suivantes :

- ✓ Accompagner les parties en conflits vers un dialogue sincère ;
- ✓ Asseoir les stratégies efficaces pour amener la plus grande majorité de la population à s'approprier des mécanismes de résolution et gestion des conflits ;
- ✓ Préconiser une étude ou créer un cadre technique pour étudier les différents facteurs de conflit ou de pacification dans le Nord et sud Kivu après un temps relativement suffisant depuis la signature des différents accords, et depuis celle apposée récemment sur l'acte d'engagement conclu au terme de la conférence de Goma ;
- ✓ Concentrer les efforts internationaux sur la recherche de solutions aux causes structurelles de ce conflit de longue date, sans quoi l'action militaire ne pourra apporter qu'un sursis à court terme.

Il est aujourd'hui évident que le développement économique et social du Rwanda et du Burundi passe obligatoirement par une intégration dans le cadre d'un espace régional de développement partagé avec leurs voisins, dont, bien évidemment, le Congo. Si elle réussit sa transition vers la démocratie et la bonne gouvernance, la R.D.C. peut, dans un tel contexte intégré, devenir un véritable moteur économique comparable à l'Afrique du sud ou au Nigeria⁴².

⁴² www.sdc.ddc.org/rw/grandslacs (consulté le 28 décembre 2007).

Journal of African Conflicts and Peace Studies

Bibliographie sélectionnée

1. BUCYALIMWE S., (2002), « Le Nord-Kivu au cœur de la crise congolaise », in REYNTJENS P. et MARYSE S., *L'Afrique des Grands Lacs*, Annuaire 2001-2002, Paris, L'Harmattan, 296p.
2. BYANAFASHE D. (sous la dir.), (2004), *Les défis de l'historiographie rwandaise. T1 :Les faits controversés*, éd. UNR, 2004, 362p.
3. Chaire UNESCO pour la culture de la paix, règlements des conflits, Droits de l'homme, Démocratie et Bonne gouvernance en Afrique Centrale et les Etats de la SADC, (2007), *Pour une culture de la paix*, Collections prospectives Africaines, 109 p.
4. HUMAN RIGHTS WATCH, (2007), *Nouvelle crise au Nord Kivu*, volume 19, N°17 (A), octobre 102 p.
5. LABAMA LOKWA B., (sous la dir.), (2002), *La prévention des crises et l'instauration d'une paix durable en R.D.C.*, éd. de l'institut pour la Démocratie et le Leadership Politique, Kinshasa 210 p.
6. MAPPA S., (1993), *Les deux sources de l'exclusion. Economique et replis identitaires*, Paris, Karthalla, 379p.
7. N'SANDA BULELI L., (2005), *Ethnicité et « Géopolitique » au Maniema (R-D Congo)*, L'Harmattan, Paris, 308p.
8. RUHIMBIKA (MÜLLER) M., (2001), *Les Banyamulenge (Congo-Zaïre) entre deux guerres*, L'Harmattan, Montréal, 292p.
9. RUKATSI HAKIZA B., (2004), *L'intégration des immigrés au Zaïre. Le cas des personnes originaires du Rwanda*, éd. Etat et Société, Kinshasa, 219p.
10. SEMADWINGA NTARE D., *La dynamique de l'expansion du Rwanda précoloniale au Nord Kivu*, Mémoire, Université Lovanium de Kinshasa, 1970, 93p.

Journal of African Conflicts and Peace Studies

11. SHYAKA A. (sous la dir.), (2004), *La résolution des conflits en Afrique des Grands Lacs. Revue Critique des mécanismes Internationaux*, éd. UNR, 247p.
12. NINDORERA E., (2006), « L'ethnisation du politique :Phénomène rétrograde ou solution originale », in *Regards croisés n°16*, Pole Institute, Goma, Janvier, 156p.
13. SEMATUMBA O., (2007), « République Démocratique du Congo : Fin de la récréation ou début de la re-cr ation d'un Etat ? » in *Regards croisés n°18*, Pole Institute, Goma, Août, 121p.
14. VLASSENROOT K., *Violence et constitution de milices dans l'Est du Congo : Le cas des MAYI-MAYI*, in REYNTJENS P. et MARYSE S., *L'Afrique des Grands Lacs*, Annuaire 2001-2002, 296p.